

EXPOSITIONS CANINES NATIONALE & INTERNATIONALE

avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI

13 et 14 AVRIL 2024



6€

organisée par L'Association Canine Territoriale de Haute-Vienne

En partenariat avec



Limoges



La Société Centrale Canine vous propose

2 OFFRES ADN



Identification & Filiation

IDENTIFICATION

Réalisation de l'empreinte génétique de votre chien (Isag 2006)

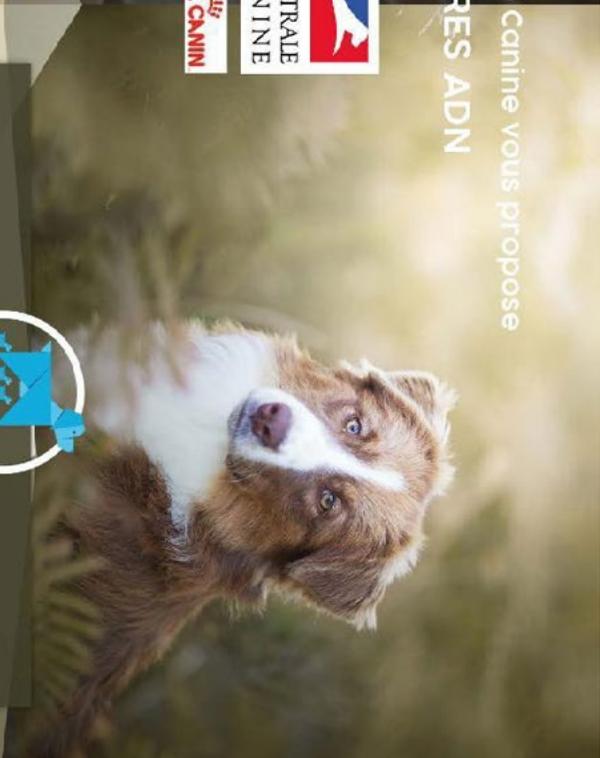
FILIATION

Vérification de la compatibilité de filiation du sujet avec ses parents

BASE LOF

Enregistrement dans la base de données LOF.

36€ TTC



Découvrez Wisdom Panel Select

ID & FILIATION

Réalisation de l'empreinte génétique de votre chien (Isag 2006).
Vérification de la compatibilité de filiation du sujet avec ses parents.

SANTÉ

Réalisation des tests de santé pertinents pour votre race regroupés par pack.

TRAITS

Réalisation de tests complémentaires : Traits morphologiques, couleur de robe, longueur de poil (etc).

99€ TTC

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE

4^e EXPOSITION CANINE NATIONALE
AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA SCC

102^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA SCC ET DU CACIB DE LA FCI



Samedi 13 Avril 2024
Dimanche 14 Avril 2024

Patronnée par la

CENTRALE CANINE

(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, décret du 22 mai 1969)

pour l'amélioration des races de chiens en France
(Reconnue d'utilité publique, par décret du 28 avril 1914)

Sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture

Sous la présidence d'Honneur de :

Madame la Préfète

Monsieur le Maire de Limoges

Monsieur Le Président de la Communauté de Commune

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

Siège Social :

51, rue Jules Noriac - 87000 LIMOGES - Tél. : 05 55 79 17 05

e-mail : schv2@wanadoo.fr

www.acthv.com

RESTAURATION RAPIDE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

Référent "Bien-être animal" : Franck BONNET-MARTINS

Catalogue Officiel

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

Les membres du Comité de l'Association Canine Territoriale de la Haute-Vienne et son Président sont heureux de vous accueillir à notre 4^e édition du LIMOGES DOG SHOW pour sa 4^e Exposition Canine Nationale et sa 102^e Exposition Canine Internationale dans le cadre de la Double Exposition Canine Nationale et Internationale de Limoges.

Cette année, par souci d'aménagement du planning national des expositions, le CACIB se tient le samedi et le CACS le dimanche.

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux exposants pour leur fidélité et leur présence croissante, aux juges dont le renom et les compétences ont une place importante dans le succès de nos manifestations et la promotion du chien de race, aux bénévoles et prestataires qui nous aident à la préparation de nos manifestations.

Cette année et pour la première fois, le LIMOGES DOG SHOW CACIB a obtenu avec joie et enthousiasme la qualification CRUFTS 2025, la plus grande exposition au monde. Nous vous souhaitons donc une belle réussite pour cette qualification. Chacun des chiens concernés parmi les CACIB mâles et femelles, et CACIB-J mâles et femelles, se verra remettre un Flot et un Carton "Qualification CRUFTS 2025".

Partager ses joies, ses peines, dans la passion qui nous anime autour de notre activité canine, n'est-ce pas là le plus beau, surtout lorsque nous sommes accompagnés du meilleur ami de l'Homme... LE CHIEN.

Alors que le fair-play règne.

Bonne journée et rendez-vous les 5 et 6 avril 2025,

Franck BONNET-MARTINS
Président

COMITÉ D'HONNEUR

Madame la Préfète de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire de Limoges

Monsieur le Président de la Communauté de Commune

Monsieur le Président de la Société Centrale Canine

Membres d'Honneur : MM. ALBY P. - BELETOUT G. - CIBOT E. - DELAGE L. - FAUCHER J.
DUTHEIL G. - LAPLAGNE S. - NARBONNE H. - SENCE G.

COMITÉ DE L'ACTHV

Président

Franck BONNET-MARTINS

Vice-président

François RAUCH

Vice-Présidente

Marie-Pierre RESTIER

Trésorier

Olivier SMIGIEL

Trésorière Adjointe

Virginie DEBORT

Secrétaire

Stéphanie ABBATE

Membres du Comité

Mauro BALDARI - Luis BONNET-MARTINS - Franck DENTRESSANGLE - Claire DUCOURET
Bruno GRAULOU - Bruno LARGE - Isabel LARGE - Sylvie MOUSNIER - Nathalie PREVOT

CLUBS D'UTILISATION AFFILIÉS À L'ACT HAUTE VIENNE

AMICALE CANINE WOUAF 87

Présidente : MME FARGEAUDOUX Aurélie
Tél. 06 22 99 40 66
@ lionel.fargeaudoux@orange.fr
Adresse Terrain : LD Noualet
87590 SAINT JUST LE MARTEL
www.wouaf87.fr

C.U.C.T. LE CROC FIDELE

Présidente : MME PUIGRENIER Carmina
Tél. 05 55 57 34 04 / 06 80 77 10 24
@ dominique.puigrenier@orange.fr
Adresse Terrain : Vaux
87400 SAINT DENIS DES MURS
Disciplines : Pistage - Obéissance - RCI Mondial Ring

CLUB CANIN SAINT-VICTURNIEN

Président : M. CABENET Christian
tél. 05 55 70 33 51 / 06 21 18 50 90
@ tzigane@orange.fr
Adresse Terrain : Le Petit Loubier
87420 SAINT-VICTURNIEN
Disciplines : Mondioring - Ring - Campagne

CLUB CYNOPHILE DU CHATENET EN DOGNON

Président : M. GRAULOUPE Bruno
Tél. 06 30 06 11 73
@ clubcynophilechatenet@gmail.com
@ esprit.douverture@wanadoo.fr
Adresse Terrain : Chemin du Stade
87400 LE CHATENET EN DOGNON
www.clubcynophileduchatenet.com

CLUB CYNOPHILE DU LIMOUSIN

Présidente : MME LE TESSIER Catherine
Tél. 05 55 06 16 23 / 06 13 44 93 84
@ cletessier87@yahoo.fr
Adresse Terrain : Route de Blémont -
Le Touyer - 87270 CHAPTELAT
ccl-chaptelat.e-monsite.com

CLUB d'EDUCATION CANINE DE CONDAT/VIENNE

Présidente : MME AGUITON Erika
Tél. 05 55 30 77 73
Tél. 06 29 91 06 37 / 06 73 07 03 72
@ cec.condat@yahoo.fr
@ erikaaguiton@hotmail.fr
Adresse Terrain : Rue Jules Ferry
87920 CONDAT SUR VIENNE
Disciplines : Obéissance - Agility - Ecole du chiot
cecondat.e-monsite.com

CYNO CLUB DE SAINT LEONARD

Présidente : MME JACQUET Martine
Tél. 05 55 48 35 00 / 06 86 00 53 54
@ mrtjacquet@aol.com
Adresse Terrain : Cadillac
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
Disciplines : Campagne - Ring - Recherche Utilitaire

CYNO CLUB DU LAC

Présidente : Mlle FASSOT Nina
Tél. 07 61 29 78 11
@ nina.872@hotmail.fr
Adresse Terrain : Les Combelles
87250 SAINT PARDOUX LE LAC

HAPPY DOG CLUB CANIN

Présidente : MME AUDIER Marie-Line
Tél. 06 63 95 43 99
@ a.marieline@hotmail.com
Adresse Terrain : Rue du Verger
87380 MAGNAC BOURG
Disciplines : Agility - Education - Canicross
happydog87.wixsite.com/website

LIMOGES SPORTING CLUB CANIN

Président : M. ROBERT Yves
Tél. 06 02 06 79 46 - @ tood07.09@sfr.fr
Adresse Terrain : 17 rue René Regaudie - Grossereix
87280 LIMOGES
Disciplines : Education - Ecole du Chiot - Agility - Ring -
Obéissance
lssc.fr

SPORT CANIN AIXOIS

Présidente : MME MALAGNAT Annie
Tél. 05 55 70 34 02 / 06 08 51 09 57
@ annie.malagnat@live.fr
Adresse Terrain : 4 allée Rieu Cros
87700 AIXE SUR VIENNE
Disciplines : Obéissance - Ring - Campagne - Pistage
Mondioring

TOUTOU'S CLUB 87

Présidente : Mlle MOUSNIER Sylvie
Tél. 06 48 82 63 80 - @ toutous.internet@wanadoo.fr
Adresse Terrain : 24 bis route d'Eymoutiers PA Ponteix
87220 FEYTIAT

COURSING CLUB DE LA HAUTE-VIENNE

Président : M. VETIZOU Antoine
Tél. 06 27 63 90 58
@ cchv87@gmail.com
Disciplines : PVL - Speed RUN - Cross RUN

Vous recherchez un club de race, les coordonnées d'une association canine régionale, un club d'éducation et d'utilisation...

Vous recherchez des règlements, les calendriers des manifestations, divers imprimés ou formulaires nécessaires aux éleveurs ou exposants...

Rendez-vous sur le site internet de la SCC et laissez-vous guider au fil des rubriques.

www.centrale-canine.fr

Actualités

Calendrier 2018
Retrouvez toutes les dates des expositions canines nationales et internationales ainsi que les séances de confirmations pour l'année 2018.
par Société Centrale Canine 31 mai 2017

RAGE : le Ministère lance une Campagne
Le Ministère lance une nouvelle Campagne d'information sur la rage.
par Société Centrale Canine 22 septembre 2017

Nationale d'élevage du Club de L'Épagneul Français
La Nationale d'élevage du Club de L'Épagneul Français se déroulait cette année à Port-la-Nouvelle (37).
par Société Centrale Canine 27 juillet 2017

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il faut être présent 1h avant l'horaire, et dans tous les cas au plus tard à 11h30.

LOGEMENT – Les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne pourront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages: seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes)

SORTIE DES CHIENS – Sortie libre après les jugements.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION: Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclu tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. **Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés:

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine de la Haute Vienne et restera acquis à la Société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS: La clôture est fixée au 29 mars 2023. Tout engagement parvenant après la date de clôture sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS:

1° des engagements:

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition):

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Concernant la caudectomie, l'otectomie ainsi que les chiens de 2^e catégorie, veuillez consulter le règlement sur le site de la SCC.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B. Elle peut donner droit au CACS-J en exposition nationale et au CACIB-J en exposition internationale.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B. Elle peut donner droit au CACS-V en exposition nationale et au CACIB-V en exposition internationale.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Réserve aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

"NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe	- Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____	15 mois
2^e Groupe	- Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____	15 mois
3^e Groupe	- Staffordshire américain _____	15 mois
4^e Groupe	- Teckels _____	15 mois
5^e Groupe	- Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland, Akita américain _____	15 mois
6^e Groupe	- Rhodesian Ridgeback, dalmatien _____	15 mois
7^e Groupe	_____	12 mois
8^e Groupe	- Retrievers _____	15 mois
9^e Groupe	- Épagneuls Pékinois et Japonais _____	10 mois
10^e Groupe	- Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____	15 mois
Race non reconnue FCI	- Alano Espagnol _____	15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.I.B., c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé Excellent, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société centrale canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif TRÈS BON souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRÈS BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé « Excellent » en classe Ouverte, Intermédiaire ou en classe Travail à condition qu'il

soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

C.A.C.I.B. Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes **OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION**. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB.

Les chiens inscrits à un Livre d'Origine (livre d'attente compris), d'un pays membre de la FCI, ou d'un pays non affilié dont le livre d'origines est reconnu par la FCI peuvent seuls être acceptés à l'exposition.

Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif Excellent à condition d'être de mérite exceptionnel.

Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC, en ce qui concerne le CACS, et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés par le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés « Meilleur de Race » seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les détenteurs des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.



A.C.T.H.V.
Association Canine Territoriale de la
Haute-Vienne
51, rue Jules Noriac - 87000 LIMOGES

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

M. Mme Mlle NOM (en majuscules) :
(rayer les mentions inutiles)

Prénom:

Profession (Facultatif)

Adresse complète:

CP..... Ville

Tél.(obligatoire)

@ Mail (obligatoire pour correspondance)

Propriétaire d'un (race) :

Fait à le
Signature du demandeur

Règlement de **9 euros** à l'ordre de l' **A.C.T.H.V.** : Chèque Espèces

J'accepte, sans réserve, les statuts et règlement intérieur de l'association et conformément à ceux-ci, les nouvelles demandes d'adhésion doivent être acceptées par le comité.

Avantages

Les avantages offerts à nos membres sont importants et couvrent largement le montant de la cotisation annuelle:

- Aide et Informations pour les formalités : LOF - Confirmation - Saillies - Vente de chiots...
- Réduction sur le prix des engagements des chiens dans les expositions canines de la Haute-Vienne: 25% pour les membres ayant cotisé 3 années consécutives; 10% l'année de la 1ère cotisation



PROGRAMME SAMEDI et DIMANCHE

dès 8 h 00	Réception des chiens engagés
8 h 45	Ouverture de l'exposition
9 h 00	Début des confirmations et des jugements
12 h 00 à 13 h 30	Déjeuner au restaurant du Parc des Expositions

RÉCOMPENSES GÉNÉRALES SAMEDI

CACS - RCACS - CACIB - RCACIB : Une rosette

CACIB-J : Une rosette

CACIB-V : Une rosette

1^{er} EXCELLENT Classe Travail : Une rosette

1^{er} Classe Champion : Une rosette

Baby et Puppy Très Prometteur : Une rosette

3 Meilleurs Paires, Couples, Lots Affixe, Reproducteurs, Meutes, BIS BABY, BIS PUPPY, BIS VETERAN, BIS RACES FRANCAISES : Une Coupe

***LES PRIX CI-DESSUS NE SONT PAS CUMULABLES SAUF
LA ROSETTE "QUALIFICATION CRUFTS" CUMULABLE AVEC LE CACIB ET LE CACIB-J.***

3 Meilleurs de groupe adulte : Une Coupe

2^e Meilleur de l'exposition jeune et adulte : Une Coupe

3^e Meilleur de l'exposition jeune et adulte : Une Coupe

Best In Show Jeune : Un Trophée

Best In Show Adulte : Un Trophée et une Rosette

RÉCOMPENSES GÉNÉRALES DIMANCHE

CACS - RCACS : Une rosette

CACS-J : Une rosette

CACS-V : Une rosette

1^{er} EXCELLENT Classe Travail : Une rosette

1^{er} Classe Champion : Une rosette

Baby et Puppy Très Prometteur : Une rosette

3 Meilleurs Paires, Couples, Lots Affixe, Reproducteurs, Meutes, BIS BABY, BIS PUPPY, BIS VETERAN, BIS RACES FRANCAISES : Une Rosette

LES PRIX CI-DESSUS NE SONT PAS CUMULABLES

3 Meilleurs de groupe adulte : Une rosette

2^e Meilleur de l'exposition jeune et adulte : Une rosette

3^e Meilleur de l'exposition jeune et adulte : Une rosette

Best In Show Jeune et Adulte : Une rosette

ASSESSORATS 2024 LIMOGES

SAMEDI 13 AVRIL 2024		DIMANCHE 14 AVRIL 2024	
JUGES	ASSESEURS	JUGES	ASSESEURS
MME BARDET	M. CAVILLAC BORIS - BOUVIERS SUISSES	M. GATTI	MME ANNE DYTRYCH - MATIN DE NAPLES - CAME CORSO
M. MARABOTTO	M. CAVILLAC BORIS - AFGHANS SALUKIS MME ALAIVOINE VERONIQUE - CAVALER ET KING CHARLES	MME DAoust	MME ALAIVOINE - CHIHUAHUA
M. COCHETTI	MME ANNE DYTRYCH - MATIN DE NAPLES	MME BARDET	MME ERNOULT VERONIQUE - LEONBERG M. DELAHAYE Matthieu - KANGAL et HOVAWART M. CAVILLAC Boris - HOVAWART
MME DENIS	M. HOUILLONS YVAN - BOULEDOGUE CONTINENTAL	MME BOTTUSSI-JOCQUEL	M. HOUILLONS YVAN - BOULEDOGUE CONTINENTAL MME LAGROLLET Dominique - WELSH CORGIS
M. THUAL	M. DEWAELE Patrick - CFATDT	M. KLEIN Jen-Claude	M. MOULIS Stéphanie - SPITZ JAPONAIS
M. MALO ALCRUDO Rafael	M. MOULIS Stéphanie - SPITZ JAPONAIS	M. SHHARAT	M. MOULIS Stéphanie - AKITA INU
M. KLEIN Jen-Claude	M. DEWAELE Patrick - AKITA INU M. MOULIS Stéphanie - AKITA INU MME MARTINS Paula - AKITA AMERICAIN	M. COCHETTI	MME SALINA Loredana - CFATDT - STAFFORDSHIRE BULL TERRIER
MME CORNET-GOUGON	M. MOULIS Stéphanie - WACHTELHUND M. JOLLY Nicolas - SPANIELS et KOOIKERHONDJES M. ROUSSET Bernard - SPANIELS et KOOIKERHONDJES	M. FAVRE	M. COURTET Noél - EPAGNEUL FRANCAIS
M. FAVRE	M. DANCOISNE Christophe - BOUVIER et KELPIE AUSTRALIEN	M. BRASSAT-LAPEYRIERE	M. CAVILLAC BORIS - AFGHANS SALUKIS
MME FAUQUEIMBERT	M. COURTET Noél - EPAGNEUL FRANCAIS	M. DELERUE	M. CAVILLAC BORIS - BOUVIERS SUISSES

RING D'HONNEUR LIMOGES 2024

SAMEDI 13 AVRIL 2024 CACIB	MEILLEURS	DIMANCHE 12 AVRIL 2024 CACS
MME DENIS	PAIRES	M. SHHARAT
MME DENIS	COUPLES	M. SHHARAT
M. MALO ALCRUDO	LOT D'AFFIXE	M. BRASSAT LAPEYRIERE
M. MALO ALCRUDO	LOT REPRODUCTEURS	M. BRASSAT LAPEYRIERE
M. GENICHON	MEUTES	M. FAVRE
M. MARABOTTO	BIS BABY	DE CUYPER BOESMANS
M. GATTI	BIS PUPPY	M. MALO ALCRUDO
M. MUNTÉAN	BIS VÉTÉRAN	M. FAVRE
M. KLEIN	BIS RACES FRANCE	MME BARDET
JURY ADULTE	MEILLEURS DE GROUPE	JURY ADULTE
M. BERGE	GROUPE 1	M. HOMEM DE MELLO
MME BARDET	GROUPE 2	M. GATTI
M. COCHETTI	GROUPE 3	M. MUNTÉAN
M. DELERUE	GROUPE 4	M. MARABOTTO
M. MALO ALCRUDO	GROUPE 5	M. KLEIN
M. HOMEM DE MELLO	GROUPE 6	M. GENICHON
M. STIBEL	GROUPE 7	MME DE CUYPER BOESMANS
MME CORNET-GOUGON	GROUPE 8	M. BERGE
MME BOTTUSSI-JOCCQUEL	GROUPE 9	M. DELERUE
M. BRASSAT LAPEYRIERE	GROUPE 10	M. STIBEL
M. FAVRE	BIS JEUNE	M. COCHETTI
M. SHHARAT	BIS ADULTE	MME BOTTUSSI-JOCCQUEL

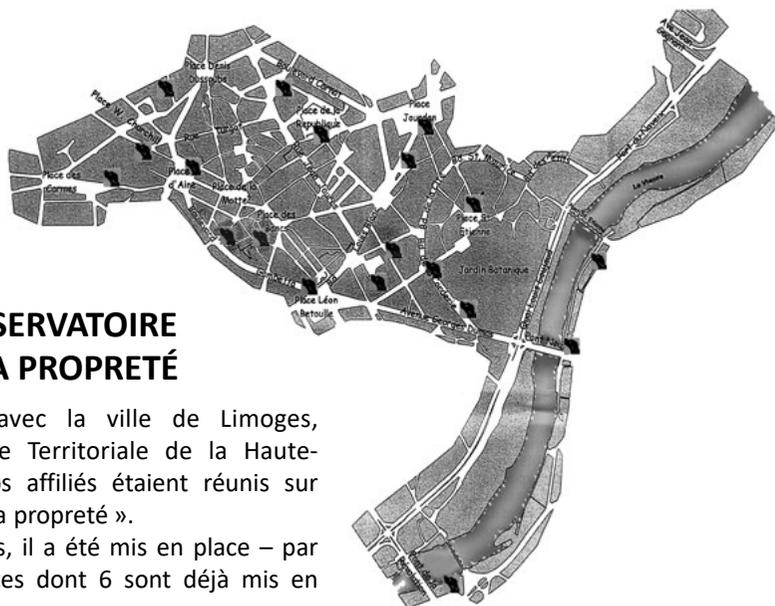
CE QUE DOIT SAVOIR TOUT PARTICIPANT A L'EXPOSITION

*La bonne application du règlement conditionne
le bon déroulement de l'exposition.*

Ne demandez pas de dérogation à ce règlement.

DEVOIR DES EXPOSANTS

- **Se présenter dans le ring** dès l'appel de leurs chiens afin d'éviter de faire attendre le juge et les autres concurrents.
- **Pendant le jugement** : ne donner aucune indication, sur l'origine du chien et les récompenses déjà obtenues : il n'a pas à les prendre en considération. Suivre scrupuleusement les instructions du juge.
- **Après les jugements** : éviter toute contestation il serait anti-sportif et contraire au règlement de se livrer publiquement à des critiques ou à des récriminations (de tels actes peuvent entraîner pour leurs auteurs l'interdiction de participer ultérieurement à toute autre exposition canine).
- **Remettre le chien dans sa cage dès sa sortie du ring et le laisser afin que les visiteurs puissent l'admirer.**



L'OBSERVATOIRE DE LA PROPRETÉ

En collaboration avec la ville de Limoges, l'Association Canine Territoriale de la Haute-Vienne et les Clubs affiliés étaient réunis sur « l'observatoire de la propreté ».

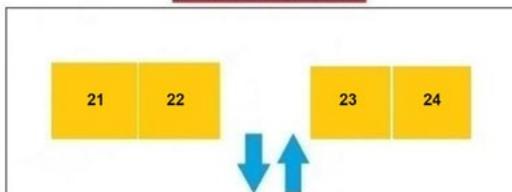
Suite à ces réunions, il a été mis en place – par la ville – 19 canisites dont 6 sont déjà mis en fonction.

Suivront deux installations par mois. Pour les trajets autres ou trop longs, **des pinces seront distribuées gratuitement par les responsables canins.**

Samedi 13 avril 2024

CACIB - LIMOGES DOG SHOW

ESPACE PAVILLON BUXEROLLES



RING 21 MME BROTANKOVA
RING 22 MME FAUQUEMBERT
et M. RABOIN

RING 23 M. MARABOTTO
RING 24 MME MIGNON

CAGES de MEUTES



- RING 1 M. GENICHON
- RING 2 M. DE MELLO
- RING 3 M. DELERUE
- RING 4 M. BERGE
- RING 5 M. THUAL
- RING 6 MME BARDET
- RING 7 M. GATTI
- RING 8 M. MALO ALCRUDO
- RING 9 MME LAGROLLET
- RING 10 MME DENIS
- RING 11 M. SHHARAT
- RING 12 M. STIBEL
- RING 13 M. FAVRE
- RING 14 M. BRASSAT-LAPEYRIERE
- RING 15 MME CORNET-GOUGON
- RING 16 M. COCHETTI
- RING 17 M. KLEIN
- RING 18 MME DE CUYPER-BOESMANS
- RING 19 MME BOTTUSSI-JOCQUEL
- RING 20 M. MUNTEAN

ESPACE GRAND PALAIS

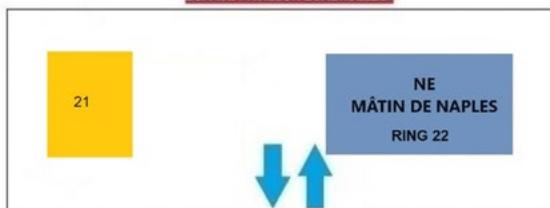
RESTAURATION



Dimanche 14 avril 2024

CACS - LIMOGES DOG SHOW

ESPACE PAVILLON BUXEROLLES



CAGES de MEUTES



- RING 1 M. GENICHON
- RING 2 MME BOTTUSSI-JOCQUEL
- RING 3 M. MARABOTTO
- RING 4 M. COCHETTI
- RING 5 MME DE CUYPER-BOESMANS
- RING 7 M. DELERUE
- RING 8 M. MALO ALCRUDO / M. LAGARDERE
- RING 9 M. SHHARAT
- RING 10 M. MUNTEAN
- RING 11 M. STIBEL
- RING 12 M. BERGE
- RING 13 M. FAVRE
- RING 14 MME DACUST
- RING 15 MME CORNET-GOUGON
- RING 16 M. BRASSAT-LAPEYRIERE
- RING 17 MME BROTKANKOVA
- RING 18 M. KLEIN
- RING 19 M. HOMEM DE MELLO
- RING 20 M. GATTI

ESPACE GRAND PALAIS

RESTAURATION



Jardiland

CULTIVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE

SA SANTÉ LE REND MAGNIFIQUE

Chaque race est unique,
ses besoins aussi.

ROYAL CANIN® a spécialement développé
la gamme BREED HEALTH NUTRITION
pour que vous puissiez lui donner
la nutrition sur mesure qui répond
aux besoins spécifiques de sa race.



Chihuahua
chiot

Chihuahua
adulte



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.royalcanin.com
ou prenez contact avec votre **commercial Royal Canin**.

BREED HEALTH NUTRITION